

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 14 février 2023
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	26 + 4 pouvoirs	02 février 2023	03 février 2023

N° délibération	Objet
2023-014	Avenants aux contrats types de reprises de matériaux recyclés

Le quatorze février 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHES, Jacques THEPAUT

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Anne ROLLAND à Jean-Yves BROUSTAL, Gérard TOSSER à Jacques THEPAUT, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie Citeo sur la période 2018-2022 pour contribuer à la prise en charge des déchets d'emballages ménagers usagés, un contrat a été signé pour l'action et la performance (CAP) conformément au cahier des charges

Considérant qu'à la suite de la prolongation d'un an par arrêté de l'agrément de Citéo et la possibilité de prolonger de la même durée les contrats de reprise

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Affiché le

ID : 029-200067197-20230214-2023014-DE

Considérant l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier de recettes financières provenant de l'Eco organisme Citeo ainsi que des repreneurs des matériaux recyclés issus des options filières, fédération et individuelle.

Considérant que la collectivité a intérêt de prolonger d'un an les contrats filières emballages ménagers et papiers graphiques afin d'assurer la continuité de la reprise des matières issus du tri sélectif.

Pour l'ensemble des contrats arrivant à échéance au 31/12/2022, il s'avère nécessaire de les renouveler ou de passer des avenants à partir du 01 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

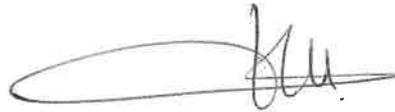
Décide

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des avenants, de prolongation pour l'année 2023, proposés au titre des filières emballages ménagers et papiers, aux contrats de reprise de matériaux existants avec les différentes entreprises.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 15 février 2023